

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

#### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 14 novembre 2012, à laquelle sont présents, Mesdames les conseillères Mona Wood et Leigh MacLeod ainsi que Messieurs les conseillers Claude P. Lemire, Peter MacLaurin et Jean Dutil formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **219.11.12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

- 3 ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 octobre 2012
- 3 2 3 Rapport du maire sur la situation financière
- 3 3 Correspondance**
- 3 4 Personnel**
- 3 4 1 Remerciements - M. Marcel Bélisle
- 3 5 Résolution**
- 3 5 1 Entente de règlement avec le Groupe Financier AGA pour le remboursement d'honoraires
- 3 5 2 Appui à la municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs – carte électorale
- 3 5 3 Garde Manger des Pays-d'en-Haut
- 3 6 Réglementation**
- 3 6 1 Avis de motion - Règlement 501-2012 - taxation 2013
- 4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2
- 4 2 Personnel**
- 4 2 1 Embauche - pompiers
- 4 2 2 Démission - pompier
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1 Installation de lampadaire
- 4 3 2 Demande au MTQ
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1
- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 5 2 Personnel**
- 5 2 1 Embauche - journalier temporaire
- 5 2 2 Embauche journalier chauffeur opérateur
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 -
- 5 3 2 -
- 5 3 3 Acceptation provisoire - Route 364 sud
- 5 3 4 Règlement 491- Bétonnage temps froid
- 5 3 5 Appui aux municipalités - réparation de la route 364
- 5 3 6 Déneigement du stationnement de la Paroisse St-Eugène
- 5 3 7 Location de terrain
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1 Règlement 500-2012 - certificat au registre
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Appel d'offres - Services d'architecte - Mont Bellevue
- 6 3 2 Acceptation provisoire - Parc Lummis
- 6 3 3 Vente d'actifs
- 6 4 Réglementation**
- 6 4 1
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Dérogation mineure - 6, Newton
- 7 3 2 Dérogation mineure - 105, Watchorn
- 7 3 3 Dérogation mineure - 259, Rustique
- 7 3 4 Dérogation mineure - rue Boisé du Sommet
- 7 4 Réglementation**
- 7 4 1
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1 Embauche - personnel de ski de fond
- 8 2 2 Embauche - surveillance de la patinoire
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 Politique d'aide financière pour le camp de jour
- 8 3 2 Contrat pour l'entretien des patinoires
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

### **220.11.12 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2012 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2012

## Municipalité de Morin-Heights

### 221.11.12 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'octobre 2012 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

<b>Du 1er au 31 octobre 2012</b>	
Comptes à payer	461 149,59 \$
Comptes payés d'avance	981 767,02 \$
<b>Total des achats</b>	<b>1 442 916,61 \$</b>
Paiements directs bancaires du mois	8 039,96 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 450 956,57 \$</b>
Salaires nets	95 605,72 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>1 546 562,29 \$</u></b>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

### ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 OCTOBRE 2012

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 octobre 2012 ainsi que l'état comparatif pour la période.

### RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux propositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec, L.R.Q. C-27, Monsieur le Maire présente le rapport sur la situation financière de la municipalité.

Ce rapport sera distribué à toutes les adresses de la municipalité dans la prochaine édition d'Info Morin-Heights.

Dépôt est fait de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la dépense totale est de plus de 25 000 \$, qui peut être consultée au bureau de la municipalité et sur le site morinheights.com.

Monsieur le Maire souligne que la séance spéciale du budget sera tenue le 12 décembre prochain vers 20 heures après la séance ordinaire.

### CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'octobre 2012. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **Correspondance reçue**

- 1 Ministère de la culture: programme de promotion du français
- 2 Centre d'expertise hydrique: Lac Lawken
- 3 MDDEP: programme climat-municipalité
- 4 FQM: adhésion 2013
- 5 MRC des Pays-d'en-Haut: présentation vélo Québec
- 6 Hydro Québec: rapport technique
- 7 J. Singh: terrain sur de la Corniche
- 8 Chambre des communes: demande de soutien
- 9 Canton de Wentworth: plan d'urbanisme
- 10 Fondation du musée d'art contemporain: invitation
- 11 Association des propriétaires du Lac Bouchette: avis de convocation
- 12 R. Laferrière: remerciements
- 13 Fondation des maladies du coeur: Invitation - Gala de la robe rouge
- 14 Postes Canada: boîtes postales
- 15 MRC des Pays-d'en-Haut: règlement 260-2012
- 16 MRC des Pays-d'en-Haut: comité technique en sécurité incendie
- 17 Vision Solaire: éclairage solaire
- 18 MAMROT: proportion médiane
- 19 FQM: rapport d'activité
- 20 Club canoe et kayak Viking
- 21 Association des propriétaires du Lac Alpino: barrage Alpino
- 22 Solidarité Rurale: prix ruralia Desjardins 2013
- 23 Abrinord: bulletin spécial
- 24 MAMROT: paiement de la contribution
- 25 MSSI: Réseau d'eau potable - Ski Morin Heights
- 26 Me Goupil: patrimoine culturel
- 27 Assemblée nationale: Loi sur l'intégrité
- 28 Écocentre: Rapport au 30.09.12
- 29 I. Andren: remerciements

### **Correspondance envoyée**

- A P. Lapointe: sondage sur la gestion de l'eau
- B P. Renault & M. Piché: réfections au Balmoral
- C C. Drainville: barrage Alpino
- D R. Helou: 4 Korners accréditation
- E L. McLellan: locaux municipaux
- F E. Reigle: terrain au Blue Hills
- G D. Tremblay : réseau privé Ski Morin Heights
- H Min. de la justice: retrait de caractère
- I Devis - photocopieurs
- J MDDEP: barrage Lawken

### **222.11.12 REMERCIEMENTS - M. MARCEL BÉLISLE**

---

Considérant qu'après 19 ans de service auprès de la municipalité en tant que responsable des entretiens ménagers, Monsieur Marcel Bélisle a présenté sa démission;

Il est unanimement résolu que ce Conseil remercie Monsieur Marcel Bélisle et lui offre ses meilleurs souhaits pour sa retraite.

### **223.11.12 ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC LE GROUPE FINANCIER AGA POUR LE REMBOURSEMENT D'HONORAIRES**

---

Attendu que l'UMQ a négocié au nom des municipalités, une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Municipalité;

Attendu qu'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

Attendu que l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la Municipalité de Morin-Heights accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA pour le remboursement selon les modalités de l'entente.

### **224.11.12 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DES-LACS**

Considérant que la municipalité a reçu une correspondance de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs relative à la proposition de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de détacher leur territoire de la circonscription Laurentides-Labelle;

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs a voté à l'unanimité une résolution signifiant leur désaccord;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil appuie la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à l'effet que la municipalité demeure au sein de la circonscription électorale fédérale Laurentides-Labelle.

### **225.11.12 GARDE MANGER DES PAYS-D'EN-HAUT**

Considérant que le Conseil a reçu une demande du Garde manger des Pays-d'en-Haut relative à l'organisation de la guignolée annuelle qui se tiendra le samedi, 8 décembre prochain;

Considérant qu'il est de la responsabilité du Garde manger des Pays-d'en-Haut d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le conseil autorise l'utilisation des rues et leur fermeture partielle de façon sporadique pour la tenue de cet événement;

Que ce Conseil avise le Garde manger des Pays-d'en-Haut qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire.

### **A.M. 11.11.12 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 501-2012 - TAXATION 2013**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le règlement 501- 2012 relatif à la taxation 2013 sera présenté lors d'une prochaine session.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'octobre 2012, ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

#### **226.11.12 EMBAUCHE - POMPIERS**

---

Considérant que les crédits relatifs à la rémunération de la brigade du service de sécurité incendie sont prévus au budget .

Considérant que le Directeur du Service de sécurité incendie recommande au conseil l'embauche de Monsieur Martin Leclerc et de Monsieur Taylor Boutin à titre de pompiers à temps partiel et premier répondant afin de compléter les équipes;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'embauche de messieurs Taylor Boutin et Martin Leclerc à titre de pompier à temps partiel et premier répondant aux conditions applicables au personnel du service de sécurité incendie.

Que ces personnes soient soumises à une période d'essai de trois mois et à une probation de douze mois.

#### **227.11.12 DÉMISSION - POMPIER**

---

Considérant que Monsieur Stéphane Lanthier a présenté sa démission à titre de pompier de la Brigade des incendies en date du 5 novembre 2012;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil prend acte de la décision de monsieur Stéphane Lanthier de quitter son poste à titre de pompier volontaire.

Que ce Conseil remercie Monsieur Stéphane Lanthier pour ses loyaux services au sein du Service de Sécurité Incendie de Morin-Heights.

#### **228.11.12 INSTALLATION DE LAMPADAIRE**

---

Considérant que la Municipalité a reçu une demande des propriétaires de la rue Glen à l'effet que l'administration ajoute un lampadaire sur la rue Glen, dans le cul-de- sac;

Considérant que cette demande rencontre les normes de la politique relative à l'éclairage public;

Considérant que les crédits sont prévus au budget de l'année courante;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise une dépense d'environ 1 000 \$ afin de procéder à l'achat d'un lampadaire et à l'installation par Hydro-Québec à l'endroit demandé.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **229.11.12 DEMANDE AU MTQ**

---

Considérant que plusieurs activités ont lieu sur la propriété de la Légion Royale Canadienne qui est située en bordure de la route 364;

Considérant que la vitesse autorisée dans ce secteur de la route 364 est de 80km/heures;

Considérant que le stationnement en bordure de la route présente un risque important;

Considérant la recommandation du Directeur du service des incendies et des premiers répondants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec d'interdire le stationnement en bordure de la route 364 entre le chemin du Village et la rue Watchorn et d'installer la signalisation en conséquence.

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'octobre ainsi que la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **230.11.12 EMBAUCHE - JOURNALIER TEMPORAIRE**

---

Considérant que la Municipalité doit combler un poste de journalier temporaire au Service des travaux publics;

Considérant la lettre d'entente signée le 26 octobre entre la municipalité et le Syndicat, section locale 3950;

Considérant la recommandation du Comité des Travaux publics;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil confirme l'embauche de monsieur Félix Antoine Lalonde à titre journalier temporaire selon les termes de l'entente, pour une période maximale de 16 semaines à partir du lundi, 29 octobre 2012.

### **231.11.12 EMBAUCHE - JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

---

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher un chauffeur afin de compléter l'équipe de déneigement;

Considérant que les entrevues sont actuellement en cours pour ce poste temporaire;

Considérant que les crédits sont prévus au budget selon les termes de la convention de travail;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise le Directeur général à embaucher le candidat retenu afin qu'il débute le dès le 1<sup>er</sup> décembre.

Que le Directeur général fasse rapport à la prochaine séance.

### **232.11.12 ACCEPTATION PROVISOIRE - ROUTE 364 SUD**

Considérant que les travaux ont été réalisés par la compagnie Les Entreprises Doménick Sigouin Inc.;

Considérant la recommandation d'acceptation de l'ouvrage signé par Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence, experts conseil ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve l'acceptation provisoire des travaux et autorise le paiement.

Que la retenue contractuelle soit payable lors de l'acceptation finale de l'ouvrage le 26 octobre 2013.

Que ce conseil autorise le remplacement de la retenue par un cautionnement de garantie du même montant pour la même période.

### **233.11.12 RÈGLEMENT 491 - BÉTONNAGE TEMPS FROID**

Considérant que le début des travaux décrétés par le règlement 491 a été retardé à cause de l'émission tardive du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs;

Considérant qu'un supplément de coûts pour le bétonnage par temps froid pour le chauffage, les toiles isolantes et le béton à prise rapide est demandé par l'entrepreneur détaillé dans son courriel daté du 2 novembre 2012;

Considérant que l'analyse démontre que ces prix correspondent au prix du ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil entérine la décision de l'administration d'accepter l'ordre de changement au montant de 24 827,88 \$ avant taxes, sujet aux quantités réelles.

Que ce conseil autorise la directive de changement numéro 3 pour le remplacement de la conduite pluviale sur la rue Baldwin au montant provisionnel de 27 668,80 \$, taxes incluses.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **234.11.12 APPUI AUX MUNICIPALITÉS - RÉPARATION DE LA ROUTE 364**

---

Considérant la Municipalité a reçu des résolutions des Municipalités de Wentworth-Nord et de Lac-des-Seize-Iles relatives à l'état pitoyable de la Route 364 entre la municipalité de Lac-des-Seize-Iles et la limite nord ouest du territoire de la municipalité de Morin-Heights;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil appui la démarche des municipalités et demande au ministère des Transports du Québec de procéder aux travaux nécessaires à la correction de la Route 364.

### **235.11.12 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA PAROISSE ST-EUGÈNE**

---

Considérant que le déneigement du stationnement de la Paroisse St-Eugene doit être confié à l'entreprise privée;

Considérant que la municipalité a reçu une offre de Construction Stewart;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement du stationnement de la Paroisse St-Eugène pour l'hiver 2012-2013 à Construction Stewart pour un total de 4 541,51 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document de demande de prix qui est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

### **236.11.12 LOCATION DE TERRAIN**

---

Considérant que la municipalité nécessite une aire de virage pour les équipements de déneigement durant l'hiver 2012-2013;

Considérant qu'une entente a été intervenue avec le propriétaire de l'immeuble, madame Anne Elizabeth Berger, situé à la frontière de la municipalité de Morin-Heights et de Sainte-Adèle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil entérine la décision de conclure une entente pour l'hiver 2012 - 2013 pour l'utilisation du site comme aire de virage.

Que ce conseil autorise le paiement de la somme de 1 000 \$ pour ce faire.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **237.11.12 RÈGLEMENT 500-2012 - CERTIFICAT AU REGISTRE**

---

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le certificat relatif au Registre du Règlement 500-2012 - Travaux d'infrastructures et d'asphaltage des rues Augusta, Balmoral et Glen Abbey, tenu le jeudi, 4 octobre 2012;

Ce règlement étant réputé approuvé par les personnes habiles à voter, a été transmis au Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire pour approbation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'administration à procéder à un appel d'offres pour les services professionnels dans ce dossier.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR / INSPECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel du Directeur du service de l'environnement et des parcs ainsi que la liste des vidanges de fosses en retard au 31 décembre 2011 en date du 4 novembre 2012.

### **238.11.12 APPEL D'OFFRES - SERVICES D'ARCHITECTE - MONT BELLEVUE**

---

Considérant que le conseil a l'intention d'ériger un chalet de sports au mont Bellevue au cours des prochaines années;

Considérant qu'il y a lieu de mandater un architecte au dossier;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'administration à procéder à un appel d'offres pour les services d'architecte visant la construction d'un chalet.

Que cet appel d'offres prévoit trois étapes, la préparation du concept, la préparation des plans et devis et la surveillance lors de la construction.

### **239.11.12 ACCEPTATION PROVISOIRE - PARC LUMMIS**

---

Considérant que les travaux ont été réalisés par la compagnie Bernard Paysagiste Inc.,

Considérant la recommandation d'acceptation de l'ouvrage Karyne Ouellet, Architecte paysagiste en date du 30 octobre;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve l'acceptation provisoire des travaux et autorise le paiement.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que la retenue contractuelle de 5 % soit libérée lors de l'acceptation finale de l'ouvrage le 30 octobre 2013.

### **240.11.12 VENTE D'ACTIFS**

---

Considérant la municipalité a publié une annonce pour la vente d'équipement, le 31 octobre dernier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte les offres suivantes :

Motoneige Alpine II, 1995, numéro de série 335700467 de Monsieur Murray Kirkpatrick pour la somme de 1 200 \$;

Motoneige Skandic 2004, numéro de série YK3S224024R000200 à la compagnie Automobiles S. Therrien Inc. pour la somme de 2 329 \$;

Camionnette Ford F150 XL, 2004, numéro de série 1FTRF14W44NA69261 à la compagnie Malidan Inc. pour la somme de 2 228 \$.

Que cette vente sous condition que les acheteurs déclarent avoir vu les équipements et qu'ils l'acceptent tel quel, sans garantie aucune.

Que le Directeur général soit autorisé à signer les documents de transferts de propriété.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois d'octobre 2012 du Directeur du Service d'urbanisme.

### **241.11.12 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 23 octobre 2012.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2012 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

### **242.11.12 DÉROGATION MINEURE - 6, NEWTON**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h14;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;

## **Municipalité de Morin-Heights**

- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 29 octobre 2012 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à légaliser l'implantation d'une résidence construite en 1976 à une distance inférieure à la marge de recul arrière exigée par le règlement de zonage numéro 416 pour la zone concernée sur le lot 3 957 114 (6, Newton), cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située sur le lot 3 957 114 au 6, rue Newton, dans la zone 28;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande de réduire la marge de recul arrière pour le bâtiment existant seulement par la résolution 37.10.12;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accorde la demande de réduire la marge de recul arrière de 10 mètres à 8,41 mètres pour le bâtiment existant seulement, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minutes 11 935.

### **243.11.12 DÉROGATION MINEURE - 105, WATCHORN**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h16;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 29 octobre 2012 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à légaliser l'implantation d'une résidence à une distance inférieure à la marge de recul arrière exigée par le règlement de zonage numéro 416 pour la zone concernée sur le lot 3 736 969 (105, Watchorn), cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située sur le lot 3 736 969 au 105, Watchorn, dans la zone 40;

Considérant que la section arrière, anciennement une galerie ouverte, aurait été transformée entre 1984 et 1989 selon les recherches et documents;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande de réduire la marge de recul arrière pour le bâtiment existant seulement par la résolution 36.10.12;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accorde la demande de réduire la marge de recul arrière de 10 mètres à 3,16 mètres pour le bâtiment existant seulement, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Mathieu Vanasse, minutes 923.

### **244.11.12 DÉROGATION MINEURE - 259, RUSTIQUE**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h18;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 29 octobre 2012 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une remise en cour avant à des distances inférieures aux marges de recul exigées par le règlement de zonage 416 pour la zone concernée sur le lot 3 737 581 (259, Rustique), cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située sur le lot 3 737 581 au 259, Rustique dans la zone 6;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande de réduire la marge de recul du lac pour le bâtiment accessoire proposé seulement par la résolution 38.10.12;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accorde la demande de réduire la marge de recul avant de 7,5 mètres à 4,47 mètres et de réduire la marge de recul du lac de 20 mètres à 16,55 mètres pour le bâtiment accessoire (remise de 10' X 10') proposé seulement, le tout tel qu'indiqué au certificat d'implantation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Filion, minutes 3897.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **245.11.12 DÉROGATION MINEURE - RUE DU BOISÉ DU SOMMET**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h21;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 29 octobre 2012 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à réduire la distance requise entre une voie de circulation et un cours d'eau à celle exigée par le règlement de lotissement 417 sur le lot 5 086 122 (rue en construction), cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise le lot projeté (rue en construction) située sur le lot 5 086 122 dans la zone 7;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande de réduire la distance entre une rue et un cours d'eau par la résolution 39.10.12;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accorde la demande de réduire la distance entre une rue et un cours d'eau de 60 mètres à 57,6 mètres, le tout tel qu'indiqué au plan de l'arpenteur-géomètre Richard Barry, minutes 5420.

### **RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, la liste des dépenses autorisées durant le mois d'octobre 2012 en vertu de la délégation de compétence.

### **246.11.12 EMBAUCHE - PERSONNEL DE SKI DE FOND**

---

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobie;

Considérant que la Directrice, Service des loisirs a déposé au conseil une description de tâche relative à ces postes en date du 30 octobre 2012;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2012-2013;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce conseil autorise l'embauche des employés suivants aux conditions établies par la « Politique salariale des employés du service de ski de fonds » :

<b>Noms</b>	<b>Postes</b>	<b>Échelon</b>
Sylvia Fendle	Préposé à l'accueil	6
Sylvie Bouffard	Préposé à l'accueil	5
Pascale Geerligs	Préposé à l'accueil	2
Marc Génier	Préposé à Bellevue	2
Karen Lukanovitch	Patrouilleur	2
Heather Jackson	Patrouilleur	2
Richard Verdon	Patrouilleur	1

### **247.11.12 EMBAUCHE - SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE**

---

Considérant le rapport déposé par la Directrice du service des Loisirs daté du 30 octobre 2012;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche d'un préposé pour la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2012-2013 aux conditions établies à la description de tâche annexée à la présente comme suit:

Nom	Poste	Taux horaire
Roberta Hurwitz	Préposé	13,05 \$
Andréann Sauriol	Préposé	13,05 \$

### **248.11.12 POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CAMP DE JOUR**

---

Considérant que la directrice soumet au conseil une politique d'aide financière pour le camp de jour afin de simplifier la gestion du dossier;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve la "**POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CAMP DE JOUR**" déposée en date de ce jour, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

### **249.11.12 CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES**

---

Considérant le contrat préparé par la Directrice du service des Loisirs;

Considérant qu'il y a lieu que le conseil octroie le contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires pour l'hiver 2012-2013 et en approuve les termes;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve les termes du contrat pour la préparation et l'entretien des patinoires qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante pour l'hiver 2012-2013 au montant de 8 736 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat avec monsieur Daniel Corbeil.

Que le Directeur général soit autorisé à faire les paiements selon l'entente.

---

### AFFAIRES NOUVELLES

---

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Le conseil répond aux questions du public.

---

### **250.11.12**      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire

Que cette session soit levée à 20h45.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général

Sept personnes ont assisté à l'assemblée.